

Département des affaires des Sauvages.

Le compte des économies des sauvages offre peut-être assez d'intérêt pour mériter une mention spéciale. Ce fonds, établi il y a quelques années, a eu un grand succès. L'intention a été de consolider les deniers des annuités et des recettes des élèves aux écoles industrielles, afin qu'une fois leur cours terminé et à la sortie de ces institutions ils pussent avoir quelques fonds sous la main pour commencer à s'établir.

Au 30 juin dernier, le solde au crédit de ce fonds était de \$12,203.07. Les dépôts, portant intérêt à 3 pour 100, se sont élevés durant l'année à \$4,452.40, et il a été retiré \$4,088.82.

Les deniers retirés ont été employés à l'achat de poêles, de machines à coudre, d'ustensiles domestiques, d'outils, d'instruments aratoires, de bestiaux, de grain de semence, de matériaux de construction, etc., etc.

RÉORGANISATION.

En terminant, je ferai remarquer qu'une nouvelle expérience est venue justifier les espérances que l'on fondait sur la réorganisation du travail au Manitoba et dans les Territoires du Nord-Ouest, réorganisation qui a été faite au cours de l'année précédente et décrite au long dans le rapport de l'année dernière.

Ceux qui voient un changement avec méfiance ont pu soupçonner que le nouveau plan offrait des défauts inhérents qui exigeaient l'habileté et l'expérience de l'ancien commissaire pour les parer, mais le fait que le fonctionnement facile et efficace de la nouvelle organisation n'a pas été interrompu par le déplacement de M. A. E. Forget, nécessité par son élévation à la position de lieutenant-gouverneur des Territoires du Nord-Ouest, devrait convaincre les sceptiques qu'il n'en a pas été ainsi, bien qu'il ne peut y avoir de doute que le nouveau système doit de beaucoup son succès immédiat d'avoir été mis en œuvre sous sa direction.

Bien que le département réalise parfaitement la perte qu'il a faite par le départ de M. Forget, il se juge heureux d'avoir obtenu en l'honorable David Laird, dont l'expérience des affaires des sauvages devra nécessairement lui être d'un grand secours dans l'exécution des fonctions importantes qu'il est appelé à remplir comme commissaire des affaires des sauvages pour le Manitoba et les Territoires du Nord-Ouest.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,

Votre obéissant serviteur,

JAS. SMART,

Sous-surintendant général des affaires des sauvages.